

Bédée



Montfort

PLAN D'ACCES

Parc d'Activités La Nouette
Rue Galilée 35160 BRETEIL
Coordonnées GPS :
48.136104,-1.933473

Talensac

HORAIRES D'OUVERTURE

Les lundi, Mercredi, Jeudi et vendredi
8h30-12h/13h30-18h

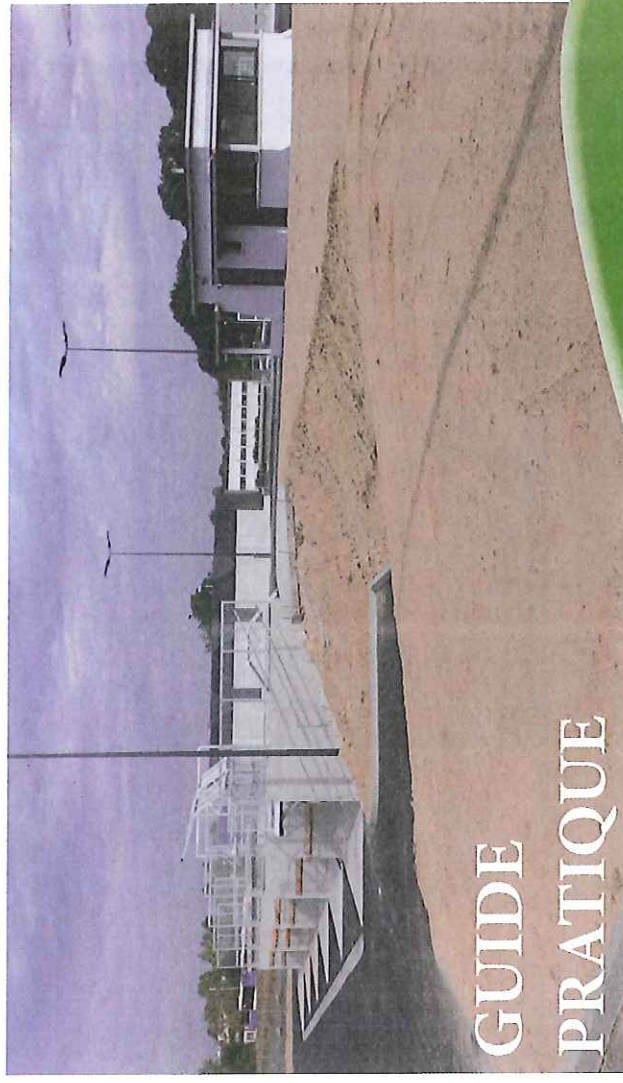
Le samedi
8h30-12h30/13h30-17h30

*Le site est fermé les mardi, dimanche
et jours fériés.*

PENSEZ-Y !!

Merci d'arriver sur le
site au moins
20 minutes avant la
fermeture.

Centre d'Apport Volontaire de Breteil



GUIDE PRATIQUE

Voire Centre d'Apport Volontaire, un réflexe pour ...
....lutter contre les dépôts sauvages
....valoriser vos déchets

OUVERTURE LE :
Mercredi 9 novembre 2016 à 8h30

TRIER
RÉDUIRE
INNOVER

www.smictom-centreouest35.fr

SMICTOM
CENTRE BRETAGNE OUEST

QUELQUES REGLES

-  **Pas de consommation de cigarette ou d'alcool sur le site**
-  **Entrée réglementée
Respect du personnel
et de ses consignes**
-  **Vitesse limitée à 10 km/h**
-  **Laisser l'endroit propre
après son passage**
-  **Récupération interdite**
-  **Animaux interdits même
tenus en laisse**
-  **Dépôts à l'extérieur du
Centre d'Apport
Volontaire interdits sous
peine d'amende**
-  **Accès au quai interdit aux
mineurs sans surveillance**

BON A SAVOIR

Le nombre de véhicules, présents simultanément sur le site, est limité. Il est demandé aux usagers de patienter dans le cas où la barrière ne se lève pas immédiatement.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

- L'accès à la déchèterie est autorisé à tout particulier résidant de façon principale ou secondaire sur le territoire du SMICTOM.
 - L'accès est gratuit pour les particuliers accédant au site avec un véhicule d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes et d'une hauteur limitée à 2 mètres. Au-delà, les particuliers devront accéder au site par la même entrée que les professionnels.
 - L'accès des tracteurs avec remorque est autorisé le lundi de 13h30 à 17h30.
 - 2 agents accueilleront les usagers lors des heures d'ouverture du site pour les conseiller sur le dépôt et le tri de leurs déchets.
- Il est demandé aux usagers de respecter le personnel du Centre d'Apport Volontaire et ses consignes ainsi que le règlement intérieur du site.

LES COLLECTES PONCTUELLES

LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES

Les boîtes d'aiguilles usagées des particuliers seront collectées une semaine par trimestre aux jours et horaires d'ouverture du Centre d'Apport Volontaire. Merci de vous adresser au personnel du site.

Les boîtes sont fournies par les pharmacies. Les aiguilles ne seront pas acceptées en dehors des périodes de collectes définies. Elles devront être conditionnées dans les boîtes réglementaires sous peine d'être refusées.

L'AMIANTE ET LE FIBRO CIMENT

Cette collecte s'effectuera sous conditions très strictes : présentation d'un justificatif de domicile récent et d'une pièce d'identité.

-**Retrait de big bags**, homologués pour le stockage de l'amiante, auprès du personnel du site.

-**La collecte** aura lieu en jour de fermeture du site, une fois par semestre dans un conteneur homologué.

Les usagers se présenteront sur le site avec leurs big bags, remplis au préalable par leurs soins. L'amiante sera alors collecté et traité dans le respect de l'environnement.

QUE DEPOSER ?



METAUX

Pas d'appareil électrique et électronique
Pas de meuble



CARTONS

Propres, vides et pliés



PLÂTRE



BOIS

Le bois est séparé en 2 catégories :

- Brut (non vernis et non peint)
 - Peint, vernis, collé, ...
- Pas de souche, porte ou fenêtre avec vitre, pas de meuble



MOBILIER

Meubles et morceaux de meubles



APPAREILS ELECTRIQUES

Appareils à prise, pile ou batterie



DÉCHETS DANGEREUX

Produits de bricolage, cartouches informatiques, piles, ampoules, néons, radiographies, huiles de vidange et de friture, batteries, ...

Pas de médicament et produit explosif

MAIS AUSSI ...

Textiles, emballages en verre, papiers recyclables, emballages recyclables, emballages en polystyrène, local réemploi EMMAUS et EUREKA...

POUR FACILITER VOS DÉPÔTS

Faites le tri de vos différents déchets par catégorie chez vous avant votre venue au Centre d'Apport Volontaire.



GRAVATS

Les gravats sont séparés en 2 catégories :
- Béton, tuiles, gravier, pierre, cailloux, parpaings, ...

- Terre, carrelage, céramique ardoise, ...

Pas de plâtre, fibro, amiante, sac en plastique



DÉCHETS NON RECYCLABLES

Ces déchets sont séparés en 2 catégories :

- Incinérables, inférieurs à 1 mètre

- Encombrants, supérieurs à 1 mètre



DÉCHETS VERTS

Branchages, feuillages, tailles...

Pas de pot et sac en plastique, souche



DÉCHETS INTERDITS



DÉCHETS MENAGERS



MÉDICAMENTS



BOUTEILLES DE GAZ



EXTINCTEURS



PNEUMATIQUES

Les sacs fermés ne sont pas autorisés.